

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU
MARDI 7 MAI 2019

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler, Guido Schollen, Carol Delers, membres du bureau permanent
Rudi Seghers, directeur général adjoint

Absents :

Excusés : Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, membres du bureau permanent
Audrey Monsieur, directeur général

Le président ouvre la séance à 13h00

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. SERVICES FINANCIER

1. Service financier – Compte annuel 2018

Sous réserve d'un avis favorable du Management Team et du comité de concertation communal - le CPAS, le bureau permanent décide d'inscrire le poste «comptes annuels 2018» au Conseil du CPAS du 22/5/2019.

B. POLITIQUE ET ORGANISATION

2. Politique et organisation - Ordre du jour de la consultation syndicale

Le bureau permanent a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la consultation syndicale du 23/05/2019.

3. Politique et organisation – Approbation de l'ordre du jour de la réunion du conseil du 22/05/2019

Le bureau permanent a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du conseil du 22/05/2019.

4. Politique et organisation - Règlement intérieur du bureau permanent

Ce point a été reporté à la réunion du bureau permanent du 21/05/2019.

5. Politique et organisation - Providentia : désigner un remplaçant pour l'assemblée générale

Carol Delers est nommée à l'unanimité suppléante du CPAS lors de l'assemblée générale des actionnaires de Providentia.

C. PERSONNEL

6. Personnel - Job étudiants CPAS - été 2019 - postes à combler

Le bureau permanent accepte d'utiliser 7 étudiants pendant les vacances d'été pour soutenir les services.

7. Centre de services local et services à domicile – notification des demandes, des annulations et des demandes d'exception
8. Résidence – Attribution d'installations résidentielles: établissement d'une liste d'attente et attribution d'installations de logement
9. Service social – Autre aides
10. Service social – Droit à l'intégration sociale
11. Service social – Droit à l'aide financière équivalent au revenu d'intégration
12. Service social – Centre initiatif d'accueil
13. Service social – Illégaux - Soins médicaux urgents
14. Service social – Emploi, article 60§7
15. Service social – Logement - maisons d'urgence et de transit
16. Service social – Agence Immobilière Sociale
17. Service social – Rap op Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur

Le président du CPAS
Armand Hermans

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 15/05/2019.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'instance de surveillance dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de contrôle administratif général de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.